

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le lundi 9 juillet 2018, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

| | |
|---------------------------|--|
| Messieurs les conseillers | Guillaume Tardif Sébastien Dubé Abel Thériault |
|---------------------------|--|

| | |
|---------------------------|---|
| Mesdames les conseillères | Pâquerette Thériault Caroline Coulombe |
|---------------------------|---|

| | |
|-------------------|-------------|
| Monsieur le maire | Renald Côté |
|-------------------|-------------|

Était absent :

| | |
|------------------------|--------------|
| Monsieur le conseiller | Vallier Côté |
|------------------------|--------------|

tous formant quorum.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

18.07.196

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

18.07.197

RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

18.07.198

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2018 s'élevant à 371 686,76 \$, et des comptes courants s'élevant à 140 355,86 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 512 042,62 \$.

18.07.199

AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juin 2018.

ADM-18-06-003

V-18-06-003

L-18-06-003

SI-18-06-003

18.07.200

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2018

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juillet 2018.

ADM-18-07-001

V-18-07-001

L-18-07-001

SI-18-07-001

18.07.201

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juin 2018.

ADMINISTRATION

18.07.202

DEMANDE D'AJOUT D'UNE SEMAINE DE VACANCES SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de M. Emmanuel Perreault concernant l'ajout d'une semaine supplémentaire à ses vacances annuelles 2018-2019;

ATTENDU QUE monsieur Perreault cumule 35 années d'ancienneté pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseiller d'accepter la demande de M. Perreault et ce pour ses prochaines années de service.

18.07.203

EMBAUCHE DE MONSIEUR ALECK TREMBLAY À TITRE DE MANŒUVRE SAISONNIER

ATTENDU QUE monsieur Mario Vigneau, engagé à la séance du 9 avril dernier comme manœuvre saisonnier, a remis sa démission le 29 mai 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité a dû publier à nouveau l'annonce de l'offre d'emploi, qu'elle a reçue deux offres de services et qu'elle a dû refaire le processus d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Aleck Tremblay à titre de manœuvre pour la saison estivale 2018, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

18.07.204

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE – RÉHABILITATION DU RANG 2 OUEST ET DU RANG 4 EST – DOSSIER : RIRL-2017-674

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Epiphanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault, et résolu et adopté à l'unanimité que le conseil de Saint-Épiphanie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

18.07.205

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs, madame Marie-Claude Poulin, n'est plus en poste depuis le 11 juin dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une personne-ressource pour occuper temporairement ce poste en loisirs pour assurer le bon déroulement du camp de jour et du soccer ;

ATTENDU QUE madame Rachelle Caron a déjà effectué ce travail à l'été 2015 et qu'elle a accepté ce poste temporairement jusqu'à l'embauche d'une nouvelle personne à temps plein ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Rachelle Caron, à titre de personne-ressource aux loisirs, en raison d'un maximum de 20 heures par semaine.

18.07.206

CONVENTION D'ENTENTE DE PRÊT DE RESSOURCE HUMAINE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE les Municipalités de Saint-Épiphanie et de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ont le désir de partager une ressource en loisir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la convention d'entente de prêt de ressource humaine avec la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, en annexe de ce procès-verbal, et d'autoriser madame Nadia Bérubé, directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, et monsieur Renald Côté, maire, à signer cette convention pour et au nom de la municipalité et tout document relatif à cette entente.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 18.03.075 adoptée à la séance du 5 mars 2018.

18.07.207

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU le départ du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L en vue de recruter un ou une candidate possédant les qualifications et compétences nécessaires;

ATTENDU QUE le comité de sélection a analysé deux candidatures et que celle de monsieur Stéphane Chagnon a été retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'embaucher monsieur Stéphane Chagnon au poste de directeur général et secrétaire-trésorier avec tous les pouvoirs et devoirs rattachés à sa fonction avec une date d'entrée en fonction soit le lundi 17 septembre 2018;
- D'autoriser le maire Renald Côté à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Épiphanie la convention de travail du nouveau directeur général selon les termes prévus à son contrat;

18.07.208

ENTENTE DE SERVICE POUR L'INSTALLATION DE DEUX MODULES SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a reçu une proposition de M. Django Blais de la compagnie « Conception Oznogco Multimédia » concernant la bonification des sites municipaux comprenant quatre modules (Loisirs, communication, réservation en ligne et section à vendre à louer).

ATTENDU QUE la MRC a validé l'intérêt des municipalités du comté au sujet de cette offre de service à l'aide d'un sondage et que les frais seront distribués à part égales entre chaque municipalité participante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'entente avec M. Blais ainsi que les dépenses de 502,86 \$ pour le module des loisirs (formulaires d'inscription aux activités loisirs/culture) et de 361,43\$ pour le module Réservation en ligne (Salles à louer).

18.07.209

CESSION D'UN TERRAIN SUR LA RUE DESCHENES OUEST A M. JOCELYN PELLETIER

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 150, rue Deschênes Ouest, Monsieur Jocelyn Pelletier, occupe et entretien un terrain situé sur la rue Deschênes, soit le lot 5 669 349, Canton de Viger, depuis plus de dix ans ;

ATTENDU QUE suite au dépôt de la rénovation cadastrale, ce terrain a été attribué à la Municipalité de Saint-Épiphanie ;

ATTENDU QUE M. Pelletier prétend que ce terrain faisait partie de la transaction, lors de la vente en 2001 par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie cède gratuitement, à Monsieur Jocelyn Pelletier, propriétaire de l'immeuble situé au 150, rue Deschênes Ouest, Saint-Épiphanie, à l'exception des frais notariés qui seront à divisé également entre les deux parties, son terrain étant décrit comme suit :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE-NEUF (5 669 349) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata. Le tout avec circonstances et dépendances, situé sur la rue Deschênes Ouest, Saint-Épiphane, Québec, G0L 2X0. »

Il est également résolu que le maire, M Renald Côté et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Nadia Bérubé, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Épiphane tous les documents relatifs à ce dossier.

18.07.210

ACQUISITION DU TERRAIN SITUÉ AU 503, 1ER RANG A SANT-EPIPHANE

VENTE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est portée adjudicataire de l'immeuble situé à 503, 1er Rang à Saint-Épiphane pour une somme de TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500,00\$), tel qu'il appert du certificat d'adjudication en date du 15 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'immeuble n'a pas été racheté ou retrait, dans l'année qui a suivi le jour de l'adjudication, par Nancy Morin contre qui l'immeuble a été vendu;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence de ces faits, la Municipalité a maintenant droit à un titre de propriété;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Épiphane acquiert de la Municipalité Régionale de Comté de Rivière-du-Loup, ayant son siège social au 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, G5R 3V3 l'immeuble suivant:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX (5 669 386) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 503, 1er rang, Saint-Épiphane, province de Québec, G0L 2X0.

QUE cette vente confère à l'acquéreur tous les droits du propriétaire primitif, conformément à l'article 1048 du Code municipale.

QUE l'acte de vente notarié à intervenir comporte également différentes déclarations et obligations usuelles à y être faites par les parties ainsi que les mentions et déclarations requises aux termes de différentes lois, notamment et sans limitation, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Lois sur la taxe d'accise, la Loi sur la taxe de vente du Québec et la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente notarié à intervenir soient à la charge de la Municipalité de Saint-Épiphane.

QUE le maire, monsieur Renald Côté et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Nadia Bérubé, soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente notarié à intervenir devant Me Nathalie Lévesque, notaire, de même que tous les documents relatifs à y faire toutes les déclarations nécessaires et généralement signer, convenir et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

18.07.211

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

5 500 \$

Du compte no. 02-13010-141- salaire régulier DG (administration), au compte no. 02-32012-521- entretien et réparation chemin paroisse (voirie-été)

500 \$

Du compte no. 02-41300-526- entretien et réparation pompes et équipements (distribution eau), au compte no. 02-41300-522- entretien et réparation bâtiment et terrain (distribution eau)

700 \$

Du compte no. 02-32033-525 entretien et réparation Inter (voirie-été), au compte no 02-32032-525- entretien et réparation pépinière (voirie-été)

1 400 \$

Du compte no 02-15000-951- quote-part MRC évaluation (administration), au compte 02-13020-347- site web (administration)

300\$

Du compte no. 02-41300-631- carburant, huile, graisse (distribution eau), au compte no. 02-41300-641- pièces et accessoires (distribution eau)

780\$

Du compte no. 02-32012-521- entretien et réparation chemin paroisse (voirie-été), au compte no. 02-32040-331- télécommunication (voirie-été)

780 \$

Du compte no 02-32012-521- entretien et réparation chemin paroisse (voirie-été), au compte no. 02-33020-331- télécommunication (voirie-hiver)

320 \$

Du compte no. 02-22000-442- service payé autres municipalités (incendie), au compte no. 02-22000-331- télécommunication (incendie)

18.07.212

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Abel Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que :

1-) Soit nommé maire suppléant, pour les mois et année suivants :

Monsieur le conseiller Vallier Côté, de juillet 2018 à février 2019,

et, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplissent les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

Selon la résolution en vigueur 17.11.284

18.07.213

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PART DU CERCLE DES FERMIÈRES

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Saint-Épiphanie a demandé à la municipalité la possibilité de photocopier gratuitement son programme d'exposition 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphanie de photocopier gratuitement son programme d'exposition 2019 au bureau municipal.

18.07.214

EMBAUCHE DE MONSIEUR DORIS RIOUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Doris Rioux au poste d'opérateur de machinerie lourde, pour la saison estivale, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

INCENDIE

18.07.215

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUIN 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, procède au dépôt des rapports d'activités du Service incendie du mois de juin 2018.

18.07.216

NOMINATION DE PERSONNES RESPONSABLES ENVERS LA CENTRALE 911 LORS DE LA VÉRIFICATION DES FEUX DE BRÛLAGE

ATTENDU la nécessité de nommer des personnes responsables aux vérifications des demandes de permis de feux de brûlage à ciel ouvert vers le 911;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE pendant la période de semaine de 8h30 à 16h30, la responsabilité est donnée à la préventionniste à la sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup, madame Chloé Pelletier.

QUE lors de l'absence de celle-ci pendant des congés fériés ou annuels, la responsabilité revient au capitaine de la brigade d'incendie de Saint-Épiphanie, monsieur Dany Dubé.

AFFAIRES NOUVELLES

18.07.217

LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE

ATTENDU QUE le revêtement du plancher du centre communautaire Innergex Viger-Denonville sera changé dans la semaine du 10 au 14 septembre 2018 et qu'aucune location ou réservation ne sera accordée lors de cette période ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance du conseil du 10 septembre se tienne à la salle Desjardins.

18.07.218

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20h50.

18.07.219

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Abel Thériault et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20h52.

Renald Côté, maire

Nadia Bérubé, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe